

Association Zero Waste France  
3 rue Charles Nodier  
75 018 - Paris

Fait à Paris, le 16 octobre 2017

Objet : projet Romainville - Syctom - restrictions injustifiées dans le cadre de la concertation

Monsieur le Président,

Je prends votre attache par la présente afin de vous faire part de difficultés dans le cadre d'une concertation menée sous votre égide et organisée par le Syctom, maître d'ouvrage d'un projet de traitement des déchets à Romainville (Seine-Saint-Denis - 93 - saisine sur le fondement de la nomenclature de l'article R121-2 du Code de l'environnement).

Il s'agit d'une concertation au cours de laquelle le Syctom souhaite consulter la population sur trois scénarii de réaménagement d'un centre de tri des déchets. Comme cela est indiqué sur le site du Syctom,

*"La concertation préalable sur ce projet se déroulera sur une période de 5 mois et sera ouverte lors d'une réunion publique actuellement programmée le 5 juillet 2017. Des ateliers thématiques seront organisés en septembre et octobre. La concertation s'achèvera par une réunion publique envisagée en novembre 2017 afin de permettre au Syctom de décider en décembre 2017 des éléments du programme de la future installation.*

*Pour réunir les conditions d'une concertation exemplaire, le Syctom prévoit, à partir du 19 juin, d'ouvrir un site internet informatif et contributif dédié au projet et de mettre à la disposition du public un dossier de la concertation présentant l'ensemble des éléments d'information afférents au projet (historique du projet, contexte territorial et social, objectifs et caractéristiques principales, coût prévisionnel, communes concernées) ainsi que la démarche de concertation préalable."*

Par délibération du 30 mars 2017, le comité syndical du Syctom a ainsi arrêté les modalités de la concertation, lesquelles se veulent exemplaires en matière de gouvernance, adaptées au projet et permettant la bonne information et participation du public. Cette information se veut ainsi "régulière et transparente", au moyen de réunions publiques, d'un site internet et d'ateliers thématiques organisés au cours des présentes semaines.

Lors de la réunion de lancement du 5 juillet 2017 au cours de laquelle le Syctom a esquissé ses trois scénarii pour le centre de Romainville, il a précisé les modalités d'organisation des

ateliers thématiques, lesquels étaient prévus pour accueillir trente personnes. **Nous avons, dès cet instant, fait valoir le caractère par trop restreint d'une telle limitation numérique des participants**, pour que la concertation puisse être transparente dans le cadre d'un projet évalué entre cent et deux cents millions d'euros, et impactant plusieurs centaines de milliers d'habitants.

Mais, plus grave encore à notre sens et **sans que cela ait été annoncé** publiquement le 5 juillet 2017, **le Syctom a imposé une condition supplémentaire pour pouvoir se rendre aux ateliers thématiques** : déposer une participation **écrite, préalablement** à la tenue des ateliers (<http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr/les-ateliers-thematiques>).

Cela a été indiqué sur le site de la consultation suite à cette réunion :

## Les ateliers thématiques

### Comment vous inscrire ?

L'inscription se fait sur la base d'une contribution écrite renseignant votre position/point de vue sur la thématique de l'atelier.

Pour vous inscrire, envoyez vos prénom, nom et éventuellement la structure que vous représentez, accompagnés de votre contribution à l'adresse suivante : [projet-romainville-bobigny@syctom-paris.fr](mailto:projet-romainville-bobigny@syctom-paris.fr)

Et signifié à certain.e.s participant.e.s (illustration par un mail qui nous a été transféré) :

De: [KOFFEL@syctom-paris.fr](mailto:KOFFEL@syctom-paris.fr)  
À:  
Cc: [projetromainvillebobigny@syctom-paris.fr](mailto:projetromainvillebobigny@syctom-paris.fr), [garant.romainville@gmail.com](mailto:garant.romainville@gmail.com)  
Objet: RE: inscription ateliers

Bonjour Madame,

Vous souhaitez participer aux ateliers organisés par le Syctom dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre à Romainville / Bobigny.

Pour autant, l'inscription aux ateliers ne peut se faire que sur la base d'une contribution écrite renseignant votre position sur la thématique de chacun des ateliers. Il s'agit de préciser par écrit votre point de vue sur la thématique, idéalement dans un document word d'une à deux pages, et ce pour chacun des ateliers auxquels vous souhaitez participer.

Le planning des ateliers est le suivant :

- Le jeudi 21 septembre : « Gisement à réceptionner à Romainville à l'horizon 2023 et 2030 »
- Le jeudi 28 septembre : « Economie circulaire, réemploi, valorisation matière et valorisation organique des biodéchets »
- Le jeudi 12 octobre : « Les solutions techniques envisagées pour la gestion des ordures ménagères résiduelles »
- Le jeudi 19 octobre : « Intégration urbaine et logistique fluviale »

Chaque atelier aura lieu à partir de 18h00 dans les locaux d'Est Ensemble à [Romainville, 100 avenue Gaston Roussel](#).

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire et vous remercions pour l'envoi de vos contributions.

Cordialement,

Laure Koffel

Flore Berlingen - Zero Wa...  
[flore@zerowasteFrance.org](mailto:flore@zerowasteFrance.org)



Photos récentes



[Afficher les détails](#)

Cela nous semble constituer un **obstacle rédhibitoire à une bonne participation du public**, dès lors que cette nécessité de rédiger une contribution écrite peut exclure beaucoup d'individus, se sentant trop novices, pas assez en confiance ou n'ayant tout simplement pas encore d'avis forgé sur la question.

Pourtant, à plusieurs reprises, les guides de la CNDP rappellent bien les exigences d'ouverture, de transparence et de participation la plus large possible du public. Plus particulièrement sur le point que nous portons à votre connaissance, votre documentation "les principes et règles de base" rappelle :

*"Il est préjudiciable pour la qualité du débat que le public ait le sentiment que les règles du jeu s'élaborent dans le cours de l'échange. C'est un point crucial pour la sérénité des débats : il faut que les règles soient énoncées dès le départ et commentées devant le public"*

De même, vous rappelez bien sur votre page dédiée au projet que le Sycotom est **signataire de la Charte de la participation du public** du Ministère de la Transition écologique et solidaire :

*"Signataire pour ce projet de la Charte de la participation du public du Ministère de la Transition écologique et solidaire, le Sycotom s'engage à garantir aux participants une égalité d'accès à l'information, à la parole et à l'écoute. Cette charte énonce les valeurs et principes qui définissent le socle d'un processus participatif vertueux. Elle s'adresse à tous les participants, à la fois le porteur du projet et le public. L'adhésion à la charte de la participation du public vaut mise en œuvre des valeurs et principes qu'elle contient."*

Les modalités d'organisation telles que prévue par le Sycotom, et non annoncées préalablement aux ateliers eux-mêmes (pas même lors de la réunion de lancement), nous semblent contrevenir frontalement à ces lignes directrices et aux attendus d'une bonne concertation.

Cela est d'autant plus grave que, **conformément à nos modes d'action, nous avons fait état publiquement de ce mécontentement lors du premier atelier en date du 21 septembre 2017**, devant les représentants du Sycotom et Monsieur Jacques Roudier, garant de la concertation. Celui-ci n'a pas jugé bon de se positionner sur ce fait, et n'a donc pas pris la parole en suite de nos questionnements oraux.

Dans le cadre des pouvoirs qui vous sont conférés par le Code de l'environnement, et au regard des faits sus-exposés, nous espérons que vous voudrez bien

conseiller au Sycotom de ne pas introduire de telles restrictions de participations lors des prochaines concertations qu'il pourrait mener ;

recommander aux garants nommés par votre Commission, dans le respect de leur impartialité, de bien vouloir faire état de la doctrine de la Commission qu'ils représentent lorsque des questionnements sont émis sur la tenue d'une concertation, et préciser le cas échéant si les règles de la concertation respectent ou non vos lignes directrices.

En vous remerciant des suites que vous voudrez bien donner à la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Flore BERLINGEN  
Directrice